nce.
ant à l'attentat dont a été victime hier
ésident de la République, il est presque
imement flétri, et la plupart de memde l'opposition eux-mêmes déplorant
a manifestation ait pris le caractère eu. rdres du jour de flétrissure pour de procédés seront déposés, émanant de

als groupes.
Paul Faure, Masse (Nièvre) Ruau,
Dron; proposent de déposer l'ordre du
il vant:
Chambre flétrissant l'odieux attental
contre le Président de la République de

ontre le President de la ceptimique de certaines personalités dont il lote lui adresse l'expression de leur ucuse sympathie. Part remarquer que cet ordre du jour presenter un suractère anti-constitument les amateires de la motion poste à passer outre.

LA SEANCE

the an autent presental.

tans la salle une cheleur éponyanmalgré cette température orageuse, les
s jusqu'el sont assez caimes. Ils se
nt sans doute pour un peu plus tard.
hunes sont combles et animées.

léputés ne se hâtent pas d'entrer en

M. Dupuy cause avec animation avec h Enfin, à 2 heures 25, le président déclare

LATTENTAL ontre le Président de la République INTERPELLATION LALOGE

M. Deschance annonce qu'il est saisi d'uns demande d'interpellation de M. Essege su les mesures que le gouvernement compte vendre pour réprimer les manifestations condaleuses comme celles qui se sont proluites hier a Autenli, m. Bespy. — Je demande la discussion meddate. cussion immédiate est ordonnée.

Discours de M. Laloge

Lalogo. — Je crois que l'heure n'est par discours mais aux actes et particulière t aux actes républicains. (Appl. à gau

Les faits qui se sont produits hier sont ene manifestation contre la République et les décis de droit et de justice que les républications ent le devoir de défendre.

M. le président du conseil a-t-il ceanu ce complot? Rumeurs à droite. Vis applaudissements à gauchej.

Voix à froite.— Vous n'avez pas le monople du patriotisme. (Bruit).

a un siècle, quand la Patrie était en danger, al donc étaient vos aieux, vous qui ntaquez aujourd'ui la République? (Applaudissements à gauche).

M. Ladege.— Les uns étaient à l'étranger, lans les rangs des émigrés, et les autres dans es provinces de l'éuest, enfonçant le poi-pard dans le dos de la France. (Applaudissements processes de l'éuest, enfonçant le poi-pard dans le dos de la France. (Applaudissements) en provinces de l'éuest, enfonçant le poi-

ements). Le Gouvernement connaissait-il le complot hier?

erand. — Tout le monde le connaissait.

M. Loubet acclamé

e président de la République, poersuit M.
lege, s'est montré hier avec le courage que us lui connaissons tous. Les mots de chaleureux applaudissents éclatent à gauche et à l'extrêmeuche. Tous les républicains de la ambre sont debout et acclament le sident de la République, aux cris urris de : Vive Loubet l'Vive la Répudue! clique! C'est une magnifique manifestation républicaine.

FUREUR DES NATIONALISLES

William DES NATIONALISLES

William Wil

Mais auparavant je vous uvana.

Mais auparavant je vous uvana.

M. de Largensaye a la parole.

Co député de droite déclare qu'en présence.

Co député de droite déclare qu'en présence.

La disputé de l'oble déclare qu'en présence.

La disputé de l'oble déclare qu'en présence.

La censorien majorité, vive Loubet l

Vive Loubet l

CENSORIE Tépétée :

La CENSORIE la CIL.

La censure ave excusion temporaire.

La gauche, la majoritosion temporaire.

La gauche excusion temporaire.

La gauche excusion temporaire.

La cauche excusion temporaire.

La droite proteste avec violence. M. Lasies interpelle bruyamment au milleu du bruit.

Le percaisant invite M. de Largentaye à se retirer; sinon il sera, dit-fl, oblige de recourità de force armée.

Sont bien heureux de la seranza heureux de trouver l'armée qu'ils M. do Ramel. — Le 30 mars 1898, la Cham re a flétri M. Loubet.

**EVACUATION DE LA SALLE** 

La séance suspendue On tumulte indescriptible se pro Lasies hurle avec d'autres nationa-listes. Des poings se lévent. Les huis-siers interviennent et le dérical Largen-taye refuse toujours de quitter la salle. M. Deschanel, après avoir vainement essayé de dominer le tumuite se couvre et mutte le feutenil présidentel.

La scance est suspendue.

LARGENTAYE EXPULSÉ

Pendant la suspension de scance, alors que la salle était évacuée, les questeurs se sont rendus auprès de M. de Largentaye, qui était resté à son banc et l'ont prie de se reilere. En cas de relus, il serait contraint par la force de quitter la salle des scances.

Un député républicain progressiste des Vosges, M. d'Alsace, ami de M. de Largentaye, s'était approche de lui, le suppliant de se retirer sans violence. M. de Largentaye dui opposa un refus, M. d'Alsace n'ineisits pas. Les députés républicains présents lui fitrent une ovation.

on criant benbligns i Vre Loubet i P Sur le passan de R. de Largentage, suivi e sus amia de la droite, les députés impubli-das qui se sens massés à l'antés, du cou-cir de droite, poussent un formanche cri de contract de la company et ses amis répondent lar un cri de; vive l'Armée, repris par les na-lonalistes.

conalistes.

La consure aves exclusion temporaire entrante linterdiction de praedre part aux travaires de la Chambre et de reparaitre dans le Palais législatif jusqu'à l'expiration du jour le la quinzième séance qui suivra celle ou la mesure a cit prononcée.

Cette mesure emporte de dreit la privation de lonsité de l'indemnité pendant deux mois, et l'impression et l'affichage à 200 ex-mplaires aux frais du députe dans tendes les communes de la circonscription qu'il restinente, de l'extratt du procès-verbal men-lonnant le censure.

Reprise de la séance

A Sh. 26, la séance est reprise.

M. Laloge a la parole pour continuer son discours.

M. Laloge a la parole pour continuer son discours.

M. Laloge — Je considère ma question comme posée. Je demande quelles mesures a prises le gouvernement et quelles mesures le autone prendre principalement pour l'avent. Très bien sur divers bases à gauche.)

Très pien sur divers bases à gauche.

Je que le sévénaments commandent. La France-républicaine, la France du travail, du commerce et de l'industrie lui pose à l'Ireure actuelle la questisn, c'est à lui qu'il apparient de répondrea (Applaudissements sur diverse bases à gauche).

DECLARATIONS DE L. DUPUY Le président du conseil monte à la trisitot, un grand mouvement d'attention

produit.

i. Charles Bapuy.— Après l'incident
st produit, ma première parole sera ;
cesser un salut respectueux à l'èlu de .

nbiée nationale. (Applaudissements

adresser un saint respectueux à l'êlu de l'assemblée nationale. (Appiaudissements à
gauche).

M. Bornasci. — Je demande la parole.

M. Bornasci. — Refresse ce saint an
dispension de l'alle de l'

gauche.

M. le prince d'Arenberg. — Je demande la

nanifestation.

Des mesures zuraient été prises pour facitier l'aller et le retour du président de la tépublique et de ses invités. (Interruptions droite).

M. Napeléen Magne. — Vous l'avez caché :

m. Rapeleon Magne. — Vous l'avez Cache i (Bruit).

m. Charles Bupuy. — C'est faux, mon-siour ! La plupari des manifestants so ca-chaient derrière les fammes. (Vives acclama-tions à gauche. Protestations violentes à charles. — Vous êtes un policier.

m. Balsan. — Vous insultez les personnes qui était là-bas.

m. Charles Bupuy. — Ce n'est pas une in-jure c'est un fait. (Applaudissements à gau-che).

che).

Dans le pesage un grand nombre d'agents en bourgeois avaient été placés avec la consigne d'intervenir dès la première manifestation.

El le comée de Mun. — Je demande la pa-

M. Se comste de Mun. — Je demande la parcole.

M. Charles Bupuy. — Les agents sont intervenus à la première tentative du désordre et ont eu toules les peines du monde à lare leur devoir et à opèrer du première toup les leur devoir et à opèrer du première toup les leur devoir et à opèrer du première toup les leur devoir et à opèrer du première toup les leur devoir et le leur devoir et le leur devoir et le leur devoir et le leur de leur

M. Charles Bupuy. — Le gouvernemen veut uni autour de lui le parti républi-

rout uni autour de lui av parain.

M. Bupuy termine en disant:

Vous nous avez donné une consigne, nous saurons la respecter. Si vous nous donnez votre conflance, nous saurons défendre les institutions contre tous ceux quives attaquant litutions contre tous ceux quives attaquant.

LES PROTESTATIONS DE CASSAGNAC

M. de Cassagnae; Le devoir m'ordonne de ne pas laisser sans réponse les paroles de MM. Laloge et Ch. Dupny. J'ai été envoyé par mes électeurs pour combatire votre Ré-bublique.

par mes electours pour combatire votre Ré-publique.

Parmi les faits qui se sont produits hier, il en est un que je n'approuvé pas, c'est ocluri de frapper le Président de la République. M. Ch. Dupuy a eu raison d'euvoyer un salut les n'ont pa eu raison d'euvoyer un salut la n'ont pa eu raison d'euvoyer un salut la n'ont pa eu raison d'euvoyer vous, les Présidents.

L'orateur qualifie M. Dupuy d'homme fa-tal. Il rappelle Passassinat du Président Carnot: puis il sculp

nute.

y de Bourin, — Nons n'
fisto.

VIB nou traitez de
es; votre savosité indique le
rilance que rous ave
rien pu sour défendre le Prépourre y a pour laboudre li

Mous n'azzazien pu pour défencte le Pré-sident, vous nepourrez resu pour défencte le République. Le révolution natire lu dégoût. Out le paus et dégoût de la republique. Revenant às manifest son lora ar dit qua l'on u'a pas crié : A bas de la republique. Revenant às manifest son lora ar dit qua l'on u'a pas crié : A bas personnes arrêtées s'expliqueont devant les tribunaux. It de Carres de les républiques de l'avoir été autrefois protégé par les monarchistes d'être autrefois de paraches de la la les les autrefois de la la les la les la la les la les la la les la les la les la les la les la la les la les

pays of ies amilies posers sourcement survivous.

Young the proposition of the propositio

UN ANCIDENT
Au centre, les mamelucks du ministère réclament la cloture.

M. Charfes Bernard dépuis nationaliste
de Bordeaux, à la parole sonte la cloture.
Il faut dit-li que tous les dépuises paissent
démarde leurs convictions, Quand M. Dupuy
a adressé tout à Theure son satut au Président de la République, je vous demande si ce
saiut s'adresseit à l'homme qui... (Rumeurs).
Brusquement M. Beschamet coupe la parole à l'oratour nationaliste... Il agite sans
discontinuer la sonnette. Je vais consulter
la Chambre sur la cloture dit-li. Vous n'avez
pas la parole. Veuillez quiter la tribune.

M. Beschamet se rend à l'invitation du présilont.

La ciôture, mise aux voix, est prononce ar 335 voix contre 160. LES ORDRES DU JOUR

Le Frieslams fait connaître qu'il a reçu deux ordres du jour le premier de MM. Médine e Goorge Graux et le Second de MM. Le line e Goorge Graux et le Second de MM. Le line et Goorge Graux et le Second de MM. Le line et le line et le line et la mbert.

L'autre de la line de la line et la manure de la line et la l

DÉCLARATIONS CLÉRICALES

Le prince d'Aremberg. — Non, non, ayant été mélé aux tristes scènes d'auteuit, je de mande à expliquer mon vote. (Pariez, par lez i) Je ne trouve aucune parole assez forte assez énergique pour blàmer les infamics que de de commises hier. (Très blen, très blen de de commises hier. (Très blen, très blen de la commise de la c

part été commises hier. (Très bien, tres men la matche partie de la pas établir aucune sollablir aucune soll

ce la République pour lui exprimer leurs recrets au sajet des mannifestations scandaleuses d'hies,

M. le cesmate de mun. (afcovements qu'vers)

M. le mun. (afcovements pas accepter

qu'un arrête nos parents, nos amis,

qu'un arrête nos parents, nos amis,

qu'un arrête des anciens officiers, pare,

qu'un arrête des anciens officiers, pare,

qu'un arrête des anciens officiers, pare,

qu'un arrête de l'Aussies).

M. de Mun. — Qualques-unes des personnes arrêtes l'ont eté pour ce seul fait qu'ils

ont crié : vive l'armée i sans y a voir ajonté

atouuns unarificastation politique. (Interrup
tions de l'Esta for pour ce seul fait qu'ils

ont crié : vive l'armée i sans y a voir ajonté

tions de l'Esta for pour ce seul fait qu'ils

con auxiliers l'armée i sans y a voir ajonté

tions de l'Esta for pour ce seul fait qu'ils

con auxiliers l'armée i sans y a voir ajonté

tions de l'armée i sans y a voir ajonté

M. de Mun poursuit sans se laisser arrêter

le cri de vive l'armée lorsqu'il est poussé de
vant le chef de l'État est-il un cri séditieux a

pluparaient devant les tribunaux. Est-ce la

Cest trop qu'on puisse arrêter un citoyen

niquement parce qu'il crie Vive l'armée i

Réponse de M. Dupuy

Réponse de M. Dupuy

M. Charles Bupuy. — Je répondrai d'un mot. Si des arrestations ont été opérées, c'est que les personnes arrêtées avaient provoqué des désordres et des incidents tumultueux. Le gouvernement fait tous ses efforts pour laisser l'armée en dehors de la politique. Il n'y a pour oux ni pour personne aucune avantage à le voir entrer dans nos iuttes, Très bien I Très bien. Le gouvernement prouve qu'il aime et qu'il respecte l'armée en la laissant dans ses atributions et dans ses fonctions. Très bien : Très bien à gauche.

NOUVEAUX ORDRES DU JOHR BUUYEAUA UNDRES DU JUUR

Beschanel. — J'ai reçu trois nouveaux
ordres du jour : l'un de M. Néron Bancel,
l'autre de M. Millerand et plusieurs de ses
collègues; le troisième de M. Couyba et plusieurs de ses collègues.
L'ordre du jour de M. Niron-Bancel est
ainsi conçu : La Chambre fiétrissant les
scandales d'Antenii, et approuvent les déclarations au gouvernement passe à l'ordre du
[63], 2.

m. de la Porte mattient an ordre du jour qu'il a signé avec Pau Faure.

our qu'il a signé avec Paus Faure.

LES SANCTIONS NÉCESSAIRES

Une question à M. Dupay

M. Denya Ceshin. — Je demande la primais je demande en même temps au présid lu conseil s'il ne croit pas opportun, ave de la conseil s'il ne croit pas opportun, ave de la conseil s'il ne croit pas opportun, ave de la question de conseil s'il ne croit pas opportun, ave de la question de la lettre que vient ce al commissaire de la conseil s'il nicomme de l'instruction de la lettre que vient ce de l'instruction de la lettre que vient ce de l'instruction de la lettre que vient ce l'instruction de la lettre que vient de l'instruction de la lettre que vient ce l'instruction de la lettre que vient de l'instruction de l'instruc

cassayê de dominer le tumulte se convre et quitte le fauteuil président les tribunes du public et de la presse sont évacuées.

La séance est suspendue.

La séance est suspendue.

LARGENTAYE EXPULSÉ
Pendant la suspension de séance, alors que la saile était évacuée, les questeurs se sont rendue au se sont en la suspension de séance, alors que la saile était évacuée, les questeurs se sont rendue supres de M. de Largentaye, que la devoir en siste mes aleux étaisent des blances. Mais que les royalistes on fait et en vois aucum inconvient à ce qu'il soit donné satisfaction à la demande. Je ne vois aucum inconvient à ce qu'il soit donné satisfaction à la demande. Je ne vois aucum inconvient à ce qu'il vient de le faire. (Interruptions à droite). Je ne vois aucum inconvient à ce qu'il vient de satisfaction à la demande. Je ne vois aucum inconvient à ce qu'il soit donné satisfaction à la demande. Je ne vois aucum inconvient à ce qu'il vient de séconter carrément les mesures que le de la largentaye, qu'il republicair contraint per la foure de qu'il et de l'argentaye qu'il et d'argentaye qu'il et de l'ar LES EXPLICATIONS DE M. DUPUY

Au cours de l'enquête un certain nombre de perronnes ont été signalées comme ayant tenu une conduite qui apparaissaient comme téritaires. La première mesure a été l'arsistation de du Paty de Clam. Une instruction a été ouverte en raison d'autres faits contre l'ex-commandant Esterhazy.

Le gouvernement s'est trouvé ensuite my resence d'un acte visé dans l'arrêt de la cestr qui consiste dans la communication, au cours du procés de 1684 de ploces dice se contre l'ex-certain de la communication de la contre l'ex-certain apparais de 1684 de ploces dice se contre l'ex-certain apparais de 1884 de la communication de coup de la loi et au veru de l'article 12 de la loi exertain de la constitutionnelle le gouvernement a saisi le Président de 18 Chambra d'une lettre sera donnée.

Réplique de M. Cochin

dont lecture sera donnés.

Réplique de M. Cochin

Benys Cochis réplique. — Je regrette que M. le président du Conseil n'ait pas fait plus tôt cette communication à la Chambre (Bruit, Je suis de ceux qui, respectueux du régime parlementaire, es seraient associés à l'ordre du jour proposé si je ne m'étais demandés il manière de défendre l'armée est bien celle qu'a chaisie M. le Président du Constil.

conseil de l'affaire c'est la nécessité de s'in-cliner devant les arrêts vendus. Je m'incline devant l'arrêt render mais pourquel com-mencer des poursuites nouvelles avant que le crédit définitif ait été proclamé? Et com-ment demander un vote de contiance à la Chambre avant de lui faire connaitre des alts si grands. Le dernier acte du gou-reparent acretoit. Je ne voteral pas 'l'ordre du our de confiance (Très bien i très bien i à troite.)

UNE DÉCLARATION DE MILLERAND

Millerand. — Grace à l'intervention de Mochin, le vote de la Chambre va porter su approbation ou le blame des actes du gou reprovessive properties of the control of the contr

BRUYANT INCIDENT Cris : La clôture, la clôture. M. Massabuau, veut parler contre la

M. Massabuau, vont parter contre as cloture.
On fait un bruit infernal de pupitres.
M. Massabuau renonce à lutter et la cloture est prononcée.
M. de La Peste se lève à son banc. — En présence de l'attitude prise par les membres de la droite et des déclarations complémentaire de la droite et des déclarations complémentaire de la présence de l'attitude prise par les membres de la droit de l'attitude de la feut de présence de la vient de purit de la tribune on reprend le boucan à coup de pupitres.

a la stribula de pupitre à cha-que main tape el retape avec violence, et se fait rappelier à l'ordre On a empéché, crie-l-il, M. Massabrau de parler, M. de Mahy ne parlera pas

ii, M. Massabrau de parler, M. de Mahy ne parlera pas.

M. de Mahy. — J'avais demandé à prononcer quelques paroles de ma place, M. le Président men a empéché, alors qu'il a permis à M. de la Porte de parler.

Un tapage effroyable se produit. M. Deschanel se fatigne à vouloir expliquer à M. de Mahy que M. da la Porte a simplement rotiré son amendement et que depuis la cito-ture a été prononcée.

Comme M. de la Porte a vouloir precisier et que le boucan ne cesse pas. M. Deschansel retire la parole au député de la Réunion.

VOTE DE FLÉTRISSURE contre l'attentat d'Autenil

M. Deschanel met aux voix la priorité sur l'ordre du jour de M. Néron-Bancel. La priorité est votée par 358 voix con-tre 198. On passe au vote sur le fond. Plusieurs membres demandent la di-

vision.

La première partie de l'ordre du jour ainsi conçue : « La Chambre flétrissant les scandales d'Auteuil,» est mise aux Olx.

Elle est adoptée par 543 voix contre 38La seconde partie ainsi conçue :

« Et approuvant les déclarations du
gouvernement est voiée par 386 voix

gouvernément est votée par 386 voix contre 173. L'ensemble de l'ordre du jour est adopté à mains levées.

DEMANDE DE POURSUITES CONTRE LE GÉNÉRAL MERCIER

UNITIE LE BEREIRA MENGIER
M. Beschanel fait connaître qu'il a reçu di Jarde des sceaux une lettre le priant, en retu de l'article 12 de la lei constitution-telle de saisri la Chambre d'une demande l'autorisations de poursuites contre le géné-al Mercier, ancien ministre de la guerre.
M. Beschanel donne lecture de la lettre de A. Lebret.
Au cours de cette lecture, Viviant demande a parole.

Une proposition nationaliste M. Firmin Faure présente un projet de résolution réclamant également des pour-suites contre M. Charles Dupuy, vernement, la lettre du garde des sceaux sera renyoyée au bureau.

envoyee au bureau.

Déclarations de M. Ribot

M. Ribot.

M. Ribot.

M. Horésident a dit qu'il renverrait au bueau la lettre de M. le garde dessoeaux. Gela
dest pas possible. 

Proposition de Millerand

Déclaration de M. Lebret

Déclaration de M. Lebret
M. Goujon. Je demande au Garde des
Sceaux s'il pense que la procédure qu'il propose est régulière.
M. Lebrest. — Le seul fait pour le gouvernement de la Chambre à doute dont le prement de la Chambre à doute dont le preque le gouvernement pense que la procédure
est régulière.
M. Laslies. — Je remercie M. Ribot d'avoir
réconna que la seule proposition régulière déait la mienne.
L'aslinire Drayfus n'a pas été engagée par le
ministre de la guerre.
Chest en voulant faire arrêter le général
Mercier, le Président du Conseil a commis

On me croira jamais cu'un général att ou la constante de la minocont. M. Kranste. Si le genéral Mercier doit tre arrêté, il ne peut l'être que par auto-isation du Sénat.

Un défenseur de Mercier

un défenseur de Mercier

M. Lasies. — On veut faire arrêter le général Mercier qui doit être le principal témoin devant le Conseil de Guerre de Rennes. On supprimera a mit tous les témoins génants. Pourquoi les socialistes de demandent is pas des poursuites contre le ministre de la justice qui était au pouvoir lorsqué Turpia fui jugé, alors qu'il y avait en aussi communication de pièces secrétes 2 cest que furpia se vote l'ordre du jour de confiance mais qu'il se peut s'associer à la demande de pour suites qui est déposée.

DISCOURS DE VIVIANI BY

Projet de résolution
Viviani demande la parole pour résoudre
lairement la question de forme qu'il craint dètre soulevée.

Il dépose de le résolution de la résolution de la dispose de le de nommer dans les divers bureaux une commission de 3 membres qui sera chargée d'examiner s'il y a lieu de mettre en accusation le général Mercier, pour crime commission le général Mercier, pour crime commis dans l'exercice de ses fonctions.

de mettre en accusation le général Mercier, pour crime commis dans l'exercice de ses tonctions.

Walant continue en examinant la situation qui sera fatte au général Mercier.

Même si la commission est nommée, ce n'est pas elle qui pourra inculper.

Le rôle de la Commission sera d'enquêter, de controler. Personne ne peut texaminer, de controler. Personne ne peut la controler. Personne un mi-nistre qui permet de communiquer au con-seil de guerre, loin des regards de l'accus-des pièces qui peuvent servir à le désho-norer.

des pièces qui peurent sorrir à le décâlonorer.

Le crime qui déshonore l'humanité doit
trouver une sanction dans la loi pénale.
On dit que le général Mercier a été de bonne
foi. Il lui appartient d'en faire la preuve.
Quant à la dépèche Pannizzardi, on sait qu'il
y en a eu deux versions.
Om n'aurait du rien montrer au Conseil de
guerre, ou il faliait lui montrer les deux versions que l'on avait.
Le l'en a montre les deux versions que l'on avait.
Le l'en a montre
la première version au Conseil de guerre de
1894.

Enfin, la troisième présomption de crime,
c'est la destruction par le général Mercier, on
présence du genéral Gonse, de certaines pieces appartenant au ministère de la guerre.
En présence de ces faits, dit Viviant en
terminant, appartient à la Chambre de dire
si elle va reculer devant le devoir qui tui incombe at compèchee, dans l'avenir, le rétour de crimes contre lesquels proteste la conscience publique.

Le discours de Viviani,écouté dans un profond silence et coupé à maintes reprises problècains est salué par des acciamations et des bravos qui se prolongent longtemps.

Clôture de la discussion

M. de Maby demaide la parele pour exptiquer son vote. Je volerai, dit-il, contre la proposition du gouvernement et contre cla proposition du gouvernement et contre cla de M. Viviani, parce que je considere qu'on entre par ces moyens dans l'ère des proscriptions révolutionnaires.

M. Mindre. — Mes amis et moi avons voté la loi de désaississement et avons pris l'engagement de nous incliner devant l'arrêt de la Cour de cassation.

En conséquence, nous proposons l'ajournement du projet du gouvernement jusqu'après la sentence du Conseil de guerre de Rennes.

La clôture est prononcée. La clôture est prononcée.

LE VOTE

M. Beschanel annonce qu'il est saisi de propositions de MM. Pourquery de Boisse-rid, Duboitel, Binder, etc.

3. Ch. Beapey. — pop gonait.

1. Chambre est maintenant seisie, le gouvernement a pris La Chambre est maintenant seisie, le gouvernement na plus à intervenit.

1. La proposition de M. Pourquerey de Boisserin est ainsi conque. Pourquerey de Boisserin est ainsi conque. et a la Chambre, résolue à respecter la complète liberte du Conseil de guerre de Rennes, donne acte au gon à l'ordre du jour.

A une majorité est accordée.

L'ordre du jour de M. Pourquery de Boisserin, mis aux voix, est adopté par 299 voix contre 238.

L'Arrêt de la Cour de cassation

PROPOSITION D'AFFICHAGE de résolution de MM. Krauss, Sembat

stion de résolution de MM. Krauss, Semua-et Viviani : La Chambre invite le Gouvernement à laire afficher dans toutes les communes l'arrêt de la Cour de Cassation, concernant l'affaire Dreyfus. DISCOURS DE SEMBAT

mbat. — On a parmis de s'incliner de-l'arrèt de la Cour decassation. La Cham-aun devoir à remplir. Elle a voté l'affi-te du discours de M. de Cavaignac et par même elle a affiché un faux. jourd'hui, elle aura à cœur de faire affichage du discours us containe de la même elle a affiché un faux.
Aujourd'hui, elle aura à cœur de faire afficher l'arrêt.

M. Transey. — Au point de vue juridique, il n'appartient pas à la Chambre d'ordonner l'affichage d'un arrêt rendu par un corps judiciale.

l'amonage de la Chambre a ordonné l'affichage dictaire.

Los cours de M. Cavaignac, elle avait la conviction que les documents étaiont exact. A ce moment, Rouanet interpelle M. Ca-

A co montens, assume the pene at Cavangnac.
Bruit tumulte, coups de sonnette.
Bruit declare qu'il a voté l'affichage du discours. C'est un devoir pour lui de voter l'affichage de l'arrêt, il blâme M. Cavaignac d'avoir mis la Chambre en erreur.
M. Cavaignac. — J'ai réparé cette erreur en procédant à l'arrestation du faussaire.
M. Barissem prie la Chambre d'ordonner l'affichage de l'arrêt de la Ceur de cassation.

Proposition d'ajournement postato de de la composición de la composición de de la composición de guerre de homnes.

On demande l'avis du gouvernement.

M. ch. Bayesy. — Le gouvernement ne fait pas d'opposition à la demande d'affichage.

M. Lasies. — C'est une honte.

L'ajournement repoussé
oposition d'ajournement est mise aux La proposition d'ajourne oix. A la majorité de 314 voix contre 246 elle 'est pas adoptée.

VOTE DE L'AFFICHAGE

La proposition de Sembat, demandant l'affichage de l'arrêt de la Cour de cassa-tion dans toutes les communes, est adoptée par 307 voix contre 212. (Longs Cette responsabilité, la lettre du garde des sceauxla pose. Je demain dans ses bureaux pour mommer une commission de 32 membres, sont écrasés). La séance est levé à 7 h. 5 et renvoyée à jeudi 2 heures.

the 2 mai de nouvelles perquisitions on the state of the state of the person of the state of the

Faits Divers Dans la Région

UNE GRAVE AFFAIRE A ROUBAIX

A ROUBAIX

2st-ce un empoisonnement?

Le paisible quartier ou vrier des Trois Ponts a été hier mis en émoi par un affaire très grave. On ne parlait rien moins que d'empoisonnement et il est vrai que toutes les apparences semblent le prouver. Mais ne neus avançons pas trop et relatons simplement les faits que notre minutiense enquête nous a fait connaître.

Dans le hout de la rue de Tournai, près de la rue de Cohem, sont bâties au milieu d'un champ et en face d'une briqueterie cing nouvelles maisons d'ouvriers. Dans l'une d'elles maisons d'ouvriers. Dans l'une d'elles dont la line en face d'une briqueterie cing nouvelles maisons d'ouvriers. Dans l'une d'elles maisons d'ouvriers, dans l'une d'elles maisons d'ouvriers. Dans l'une d'elles maisons d'ouvriers, dans l'une d'elles maisons d'ouvriers, dans l'une d'elles maisons d'ouvriers. Dans l'une d'elles maisons d'ouvriers, dans l'une d'elles maisons d'ouvriers, dans l'une d'elles maisons d'ouvriers, d'elles maisons d'ouvriers. Dans l'une d'elles maisons d'ouvriers, d'elles maisons d'ouvriers. Dans l'une d'elles maisons d'ouvriers de l'elles maisons d'ouvriers. Dans l'une d'elles maisons d'ouvriers de l'elles maisons d'ouvriers. Dans l'une d'elles maisons d'ouvriers de l'elles maisons d'ouvriers. Dans l'une d'elles maisons d'ouvriers de l'elles maisons d'une d'elles d'elles d'elles d'elles maisons d'elles d'elle

Depuis du certain temps, che estai ronges par le ver sontaire et, par deux fois, un pharmacire ver sontaire et, par deux fois, un pharmacire ver sontaire et, par deux fois, un pharmacire ver sontaire et en la comme de la certaire d

Un sommeil de vingt-trois heures Un sommeil det vingi-trois heures Son sommeil était très agité. On voyait que la petite souffrait horrishement. Vers trois heures le pere alla trouver la femme à la drogue. Elie ne voudut pas se déranger. — « Faites-lui prendre encore deux sous d'eau-de-vie allemande dit-elle et elle l'achera is ver. ».

Faites-lai prendre encore deux sous d'eaude-vie allemande dit-elle et elle làchera le
ver. »

M. Joly quand il revint à la maison se
se garda bien, en voyant l'état de sa fille, de
meitre à exécution l'ordre qu'il avait reguA buit heures du soir, Louise dormait touqui ne voulut pas venir encore. Vers onzé
heures, on alla la quérir de nouveau.

Devant les insistances des parents, devant
les explications qu'ils donnèront en pleurant
la patronne de l'estaminet de « la Descente
des Charrous », se rendit, vers in heure du
matin au domicile des époux Joly
matin au domicile des époux Joly
evenir une heure après. Pendant son absonce,
on alla requérir le docteur Dupré qui arriva
en même temps qu'elle.

Tous les efforts furent tentés par le prâticien pour sauver l'enfant. Jusqu'à
mem et lemps qu'elle.

Tous les efforts furent tentés par le prâticien pour sauver l'enfant.

Mme Dyiardin, partit vers trois heures en
promettant qu'elle serait revenue. On ne ly
vit plus et, à onze heures, l'enfant expirait
après vingt-trois heures de sommeil.

Plainte à la police. — L'enquête
Cette mort avait complètement affolé les
parents. Dans l'après-mid, M. Squivée, commissaire de police su finormé des faits. Il
avrir de saite une enquête et, accompagné
de M. le docteur Ecle, médacin de l'inatrondit au domicile des époux Joly,

Le magistrat, ne put-oblenir que les rensea.

ouvrit de suite une enquête et, accompagné
de M. le docteur Bôle, médecin de l'étaicivil pour le quartier des Trois-Fonts, il se
rendit au domicile des épeux Joly.
Le magistrat ne par obtenir que les renses,
nements que nous donnons. Il ilt appeter
Lievine Samain et la garda à sa disposition.
Le Parquet sera appelé aujourd'hui et orcompany de la company de la patie est vaniment de la company de la patie est vaniment de la patie est vaniment de la patie est vaniment de la patie de la pation préparée par Lieving. Samain a
eté saisie. UN HOMME DÉCAPITÉ A AVION

NOUVELES DE L'EXTÉTION

LA LIBERTÉ EN RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 5 juin. — Le tsar pacificateur continue à être le sinistre despate qu'il n'a cesse d'être. Voici les plus récentes murcles qui nou parvisment de Russie.

Vingt-aine perquisitions ont été opérées le l'Unique d'autre produit de l'extens de l'e